



BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

DE LA HAYE ET BRUXELLES

– Avril 2021 –

AU SOMMAIRE

P.2 POINT SUR LA SITUATION

SANITAIRE

- Evolution de la pandémie
- Stratégie vaccinale

P.3 CERTIFICAT

SANITAIRE/PASSEPORT VACCINAL

P.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

P.5 ACTUALITES SECTORIELLES

- Fonds national pour la croissance (NL)
- Logement (NL),
- Risques naturels (NL),
- Energie (BE NL),
- Ferroviaire (LU)
- Développement durable (BE)

EDITO

L'actualité de la zone Benelux reste marquée par l'évolution de la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Les retards pris dans la politique de vaccination et les difficultés à combattre la nouvelle vague repoussent les perspectives de réouverture de la société, ce qui génère des tensions croissantes aux Pays-Bas et en Belgique.

Dans ces deux pays, des associations sont parvenues à faire condamner (et revoir) les bases légales utilisées par les gouvernements pour mettre en place certaines mesures sanitaires. Si seul le couvre-feu était visé par l'action menée par l'association *Viruswaarheid* auprès du Tribunal de La Haye, ce sont toutes les mesures sanitaires belges qui sont menacées d'illégalité d'ici fin avril du fait des suites d'une action intentée en justice par la Ligue des droits humains.

Les populations belge et néerlandaise sont de plus en plus frustrées et agacées par les mesures de restrictions. Les opérateurs du secteur de la restauration ont dans les deux pays organisés des actions de communication visant à montrer leur lassitude: réouverture illégale des terrasses pendant quelques heures aux Pays-Bas le 2 mars; en Belgique, multiplication des appels à maintenir l'ouverture de leur établissement le 1^{er} mai, si celle-ci devait une nouvelle fois être reportée. Une partie de la population est prompte à réagir avec violence: les Pays-Bas ont été fin janvier, après l'annonce du couvre-feu, le théâtre de violences rarement vues dans le pays, trois nuits d'affilée; des émeutes et saccages (qui ont touché aussi des lieux de soin) ont eu lieu dans plusieurs villes du pays; plus récemment à Bruxelles un rassemblement au bois de la Cambre de près de 2000 jeunes venus manifester leur mécontentement à l'égard de la gestion de la crise et pour faire valoir leurs droits à se rassembler, a dégénéré en affrontements violents avec les forces de l'ordre. Aux Pays-Bas, une fuite avait laissé entendre que les terrasses de café pourraient rouvrir le 21 avril, ce qu'a démenti le gouvernement le week-end dernier indiquant que cette réouverture ne serait pas possible avant le 28 avril, au plus tôt: les maires des 4 plus grandes villes du pays ont alerté sur l'impossibilité de faire respecter les règles de distanciation sociale en extérieur avec le retour du beau temps et les journées qui s'allongent, appelant à une ouverture contrôlée et limitée des terrasses pour renforcer l'efficacité et la crédibilité des mesures.

Point sur la situation sanitaire au Benelux

1 Evolution de la pandémie

Pays-Bas – Si le nombre de contaminations augmente moins rapidement (avec une moyenne de 6902 contamination/jour, soit -6 % par rapport à la semaine précédente, au 8 avril), la pression sur les unités de soins intensifs continue de progresser (+10%). Les contaminations concernent en priorité les 20/24 ans (422 pour 100 000 soit 9,4% des contaminations), mais le nombre de tests positifs a également fortement augmenté chez les trentenaires et les quadragénaires. Ainsi, le nombre de personnes testées positives (48 186, soit un taux de 8,9%) a augmenté (+14 %) et le taux d'incidence nationale est de 272,7 pour 100 000/habitants. Le taux de reproduction R diminue, mais reste toujours supérieur à 1 (1,01). La pression sur les hôpitaux est en constante augmentation avec une moyenne d'admission de 300 patients/jour (40% ont moins de 60 ans) et un taux d'occupation des lits de 64,4%.

Depuis mi-avril, toutes les écoles de l'enseignement primaire et secondaire peuvent soumettre leurs élèves et leur personnel enseignant à un test de dépistage rapide. L'usage de l'auto-test préventif sera généralisé deux fois par semaine. Début mai, le processus d'autodiagnostic sera déployé à l'échelle nationale dans l'enseignement primaire, l'enseignement spécialisé et les écoles à besoins spécifiques.

Belgique - Alors que les contaminations sont désormais en baisse (-12% sur les 7 derniers jours au 7 avril), les tendances positives restent néanmoins fragiles avec une forte pression sur les soins intensifs et un nombre de décès qui repart à la hausse (+36%). La Belgique s'est reconfinée depuis le 27 mars jusqu'au 26 avril, en fermant

notamment les métiers de contact, et les écoles jusqu'au 19 avril. Les commerces non-essentiels restent ouverts mais uniquement via prise de rendez-vous, et les voyages non-essentiels vers ou en provenance de l'UE restent interdits jusqu'au 18 avril inclus. Depuis le 6 avril, des autotests – tests rapides antigéniques réalisables entièrement par le citoyen - sont disponibles en pharmacie. Des tests rapides antigéniques sont également disponibles gratuitement pour les entreprises et le secteur public.

Luxembourg - Au 6 avril, la moyenne des nouveaux cas sur les sept derniers jours est en baisse de 18,3%. Si le Luxembourg n'a pas été épargné par une troisième vague, le Premier ministre insiste sur l'absence « d'exponentialité » dans les statistiques de nouveaux cas. Le Gouvernement a donc autorisé la réouverture, à partir du 7 avril, des terrasses du secteur Horeca entre 6h00 et 18h00. En revanche, les autres mesures sont prolongées jusqu'au 25 avril : couvre-feu de 23h00 à 6h00, limitation à 2 du nombre de personnes (devant appartenir à un même ménage) pouvant être accueillies simultanément à domicile, interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique, limitation à 100 personnes dans une même salle de spectacle et à 1 client par 10 m² dans les surfaces commerciales.

2 Stratégie vaccinale

Pays-Bas – Au 11 avril, 17% de la population néerlandaise totale a reçu une dose de vaccin, et 4,7% deux doses. Depuis le 6 avril, les 70-74 ans vivant à domicile sont invités à se faire vacciner. La suite du calendrier pourrait être perturbée par l'arrêt de l'utilisation du vaccin d'AstraZeneca chez les moins de 60 ans (2/4) et de la livraison des vaccins de Janssen (14/4). L'objectif national est que tous les adultes le souhaitant aient reçu au moins une dose au 4 juillet 2021. Probablement du fait de la vaccination, la part des personnes de plus de 80 ans dans les

nouvelles hospitalisations baisse, passant de 24% en février à 15% depuis mars.

Belgique - Au 13 avril, 21 % de la population belge adulte a été vaccinée avec une dose ; 6,9 % avec deux. La phase 1B est en cours, qui concerne les plus de 65 ans et depuis début avril les 18-65 ans avec comorbidités. Mi-mars, la Belgique s'était démarquée en ne suspendant pas le vaccin AstraZeneca, vaccin qui sera désormais réservé aux plus de 56 ans durant les 4 prochaines semaines.

Une plateforme de liste d'attente pour octroyer des doses qui risqueraient d'être gâchées, « Qvax », a été lancée début avril en Wallonie et en Flandres – la région bruxelloise préférant utiliser un autre système. Les premières doses du vaccin Janssen devraient arriver mi-avril ; si l'EMA approuve le vaccin de Janssen, les médecins pourront les utiliser pour vacciner à domicile les personnes âgées ne pouvant se déplacer jusqu'aux centres de vaccination.

Luxembourg - Au 13 avril, 16,5% de la population luxembourgeoise a reçu une dose de vaccin et 6,0% a été totalement vaccinée. Bien que le Luxembourg ne recevra pas de vaccin Johnson & Johnson avant mi-avril et que les

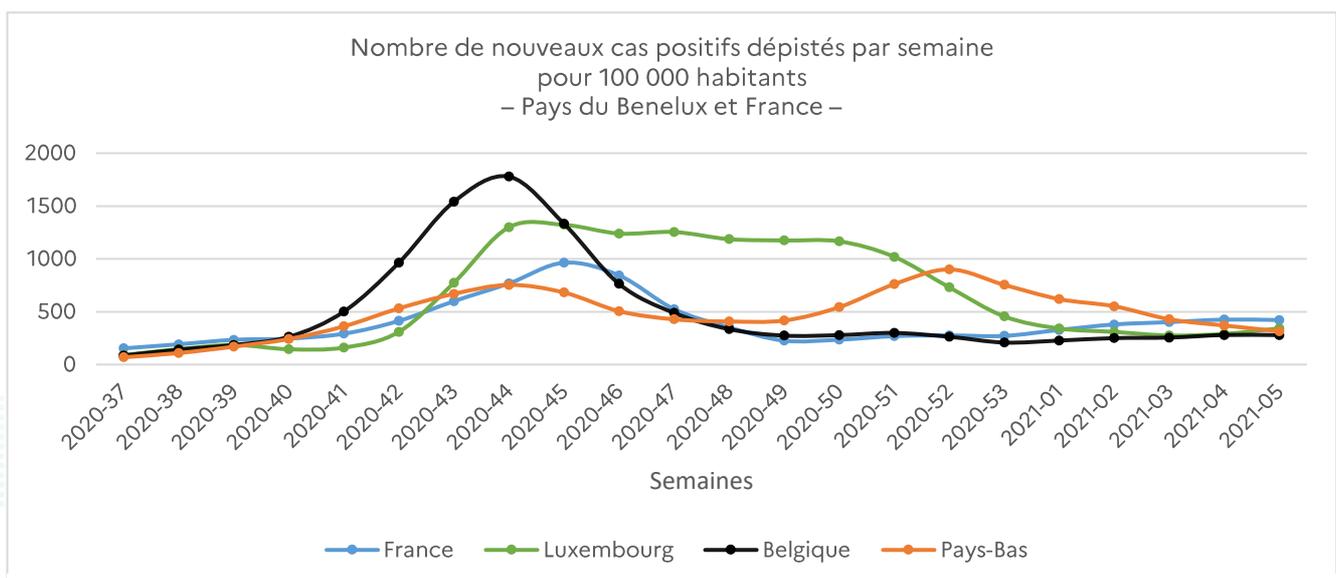
vaccinations à l'AstraZeneca ont été interrompues pendant trois jours en mars, la phase 4 de la stratégie vaccinale a été entamée le 29 mars et la phase 5 le 7 avril. La phase 4 cible les personnes « modérément vulnérables », c'est-à-dire âgées de 65 à 69 ans ou souffrant de diabète avec complications cardio-neurovasculaires, d'hypertension artérielle compliquée ou de maladies neuromusculaires avec répercussions cliniques. La phase 5 cible les personnes âgées de 55 à 64 ans ou présentant un « risque majoré » (diabète ou hypertension artérielle non compliqués, obésité, grossesse).

Avancement de la vaccination au 13/4

	Doses administrées pour 100 hab.	% de la pop. ayant reçu 2 doses
Belgique	22,2	5,5%
France	22,8	5,9%
Luxembourg	22,6	6,0%
Pays-Bas*	21,7	4,7%

* au 11 avril 2021

Sources : données gouvernementales (BE, FR, LU, NL)



Source : données recueillies par ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control)

Les pays du Benelux préfèrent un certificat vert à un passeport vaccinal

Le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique sont réservés quant à un passeport vaccinal qui donnerait plus de libertés aux personnes vaccinées, considérant qu'il générerait une discrimination entre personnes vaccinées et non vaccinées (d'autant qu'en Belgique et aux Pays-Bas aucune vaccination n'est obligatoire) et qu'il existe encore des incertitudes scientifiques quant à l'effet de la vaccination sur la propagation du virus.

En revanche, ils sont ouverts au certificat vert numérique européen, proposé par la Commission européenne, à condition qu'il ne constitue pas une discrimination à l'égard des personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se faire vacciner, et que leur liberté de circulation au sein de l'UE ne soit pas limitée. Le Premier ministre belge Alexander De Croo a salué notamment l'équivalence prévue entre la vaccination et les tests négatifs, de même que le caractère non-obligatoire du dispositif. Si la Belgique étudie le projet sans toutefois en garantir la mise en œuvre, le **gouvernement néerlandais** a quant à lui **déjà avancé sur les aspects techniques du développement d'une application**: appelée CoronaCheck, elle permet de justifier d'un test PCR négatif récent (moins de 40 heures), d'une vaccination ou d'une guérison récente de la Covid-19. Concrètement l'application affiche un code QR, destiné à être scanné pour accéder à un concert ou un événement sportif. L'application ne sera autorisée que pour les

événements dits non essentiels. Eu égard à la protection de la vie privée, l'application ne devrait pas permettre de distinguer les personnes vaccinées de celles qui disposent d'un résultat de test négatif. CoronaCheck a été développée en open source.

Au Luxembourg, le Premier ministre Xavier Bettel a évoqué début mars, un « **certificat vert** », qui **serait une alternative au test PCR obligatoire pour les voyages** et qui permettrait de fluidifier les contrôles aux frontières; depuis le 2 avril, toute personne ayant reçu une ou deux doses de vaccin peut en outre télécharger un certificat de vaccination.

Situation économique et financière

1 Pays-Bas

En 2020, l'économie des Pays-Bas a fait preuve de résilience face à la crise, notamment grâce à des atouts structurels et un niveau élevé de numérisation. Le recul du PIB néerlandais s'établit à -3,7%. Le déficit public de -4,3% du PIB en 2020 passerait à -5,9% en 2021 avant de revenir à -1,7% du PIB en 2022, notamment grâce à l'arrêt des mesures de soutien aux entreprises.

Selon les derniers chiffres du bureau du plan (CPB), la croissance devrait se situer à +2,2% en 2021 puis +3,5% en 2022. Les premiers signes de reprise seront liés à l'assouplissement des mesures sanitaires puis au second semestre 2021 à l'atteinte d'une majorité de la population vaccinée: le CPB anticipe un fort rebond dans la consommation des ménages. Le PIB devrait ainsi retrouver son niveau de 2019 dès fin 2021. Les prévisions d'évolution du taux de chômage sont de 4,4% en 2021 et 4,7% en 2022.

2 Belgique

Si l'effet de la crise sanitaire s'est pleinement fait ressentir sur l'économie belge en 2020 (-6,3% du PIB), celle-ci semble néanmoins avoir fait preuve d'une certaine résilience, notamment au regard des prédictions antérieures qui tablaient sur une chute du PIB allant jusqu'à -10%. La crise devrait en revanche grever très fortement les finances publiques, notamment en raison d'importantes mesures de soutien à l'économie prises par tous les niveaux de pouvoir belges, pour un montant total d'environ 16,3 Md€ (près de 3,6% du PIB), portant l'endettement public et le déficit public à respectivement 114,6% et 9,7% du PIB en 2020.

Pour le premier trimestre de 2021, la Banque Nationale de Belgique (BNB) s'attend à une reprise de l'activité de l'ordre de +0,5 % du PIB (contre -0,1% au dernier trimestre de 2020), ce qui indiquerait possiblement que l'économie tend à renouer avec la croissance et confirmerait également la tendance des prévisions économiques (+4,1% en 2021, +3,5% en 2022).

3 Luxembourg

L'économie luxembourgeoise a fait preuve de résilience face à la crise : le Statec a ramené sa prévision de croissance pour 2020 à -1,3%, contre -3,5% précédemment. Le PIB a progressé de 1,6% au 4e trimestre, porté les services d'information et de communication et le secteur financier. Les finances publiques demeurent saines : la dette publique s'élève à 26,5% du PIB fin 2020 et le déficit public à 3,7%.

Aucune estimation n'a été publiée pour le 1er trimestre 2021, mais le Statec indique que les perspectives sont « mitigées » : si la confiance se renforce dans les activités industrielles et financières, la fermeture prolongée de l'Horeca se traduira par une baisse de la valeur ajoutée du secteur. Les prévisions de moyen terme anticipent une croissance de 4% pour 2021 et 2022 et de 2,7% pour 2023.

Actualités Sectorielles

1 Pays-Bas

Fonds national pour la croissance –

Après analyse des propositions par un comité indépendant, le gouvernement néerlandais a présenté le 9 avril 2021 la première sélection de projets qui bénéficieront du fonds national de croissance. Sur un total de 4,15 Mds€, 1,35 sont consacrés à l'innovation et 2,53 aux infrastructures ; à noter qu'une partie de ces sommes constitue une « réserve » conditionnée à des études de justification technico-financière.

Sous le volet R&D et Innovation, 615 M€ seront investis dans Quantum Delta NL, partenariat public-privé dédié au développement de la technologie quantique. Dans le secteur biomédical, **RegMex XB, spécialisé dans la médecine régénérative et Health-RI**, qui développe une infrastructure de données de santé intégrée, reçoivent respectivement 56 M€ et 69 M€. Le programme « Groenvermogen » **dédié à l'hydrogène vert se voit attribuer 338 M€**. Enfin, la **coalition néerlandaise pour l'intelligence artificielle (NL AIC)**, un partenariat public-privé regroupant plus de 250 participants, se voit attribuer 276M€. **Trois projets d'infrastructure** ont été sélectionnés : le projet « Randstad sud » comprenant l'amélioration et l'extension de la ligne ferroviaire entre Schiedam et Delft, le projet « MRA » comprenant le prolongement de la ligne de métro Amsterdam Nord-Sud vers Schiphol et Hoofddorp, et un projet de bus autonome dans le Brainport Eindhoven.

Risques naturels – Le commissaire au programme Delta, volet opérationnel de la stratégie néerlandaise de gestion de l'eau

(notamment la protection contre les submersions), alerte le gouvernement quant à l'urgence de rehausser le budget alloué à l'adaptation au changement climatique. Le commissaire M. Glas réclame ainsi 10 Mds€ supplémentaires d'ici 2050, dans le contexte de formation de la nouvelle coalition gouvernementale. Il s'appuie notamment sur une étude de l'université de Cambridge selon laquelle les Pays-Bas s'exposent dès 2030 à l'abaissement de leur note de crédit par les agences de notation telles que Standard & Poor's, en raison du risque accru d'inondations et de dommages causés par des conditions météorologiques extrêmes.

Énergies renouvelables – D'après le CBS, la production d'électricité à partir de sources renouvelables a augmenté de 40 % en 2020 par rapport à l'année précédente. L'électricité verte a représenté un peu plus d'un quart de la consommation néerlandaise d'électricité l'an dernier, contre 18% en 2019. La production d'électricité photovoltaïque a crû de près de 50% grâce à la mise en service de vastes fermes solaires, atteignant 8,1 Mds de kWh. La production par les éoliennes a augmenté de 29 % pour s'élever à 13,9 Mds de kWh. Deux grands parcs éoliens au large de la côte de Zélande près de Borssele en représentent une grande partie. La production d'électricité à partir de biomasse est passée de 6 à 9 Mds de kWh en 2020, soit une augmentation de 49%. La répartition entre les sources d'ENR est ainsi : énergie éolienne 45%, biomasse 29%, solaire 26%.

Logement – Dans un rapport consacré au secteur du logement adressé le 12 avril 2021 au bureau chargé de la constitution d'une coalition gouvernementale suite aux élections du 17 mars, l'office de planification environnementale (PBL) alerte sur la capacité limitée du secteur néerlandais du bâtiment pour répondre à l'objectif, qui fait consensus parmi les partis politiques, de construire 1 000 000 de logements d'ici 2030 aux Pays-Bas. Le pays connaît

actuellement une pénurie estimée à 330 000 logements, que tous les partis politiques souhaitent pallier dans leurs programmes électoraux. Outre le manque de main d'œuvre et de ressources techniques, le PBL pointe également la plus-value limitée d'une régie gouvernementale de la construction de logements (alors que la compétence relève actuellement de l'échelon communal).

À noter que fin février 2021, le gouvernement démissionnaire a décidé de geler les loyers dans les logements sociaux (logements dont le loyer est inférieur à 732 euros), répondant à une motion SP/GL/PvdA soutenue par le VVD. Les coopératives d'habitat seront compensées pour ce manque à gagner, estimé de 200 M€.

Hydrogène (Pays-Bas et Belgique) – Ørsted, société énergétique danoise, veut construire un parc éolien au large des côtes néerlandaises de 2 gigawatts et utiliser l'électricité ainsi produite pour une usine d'hydrogène de 1 gigawatt en Zélande. L'entreprise pense pouvoir achever le plan d'ici 2030 si elle reçoit le soutien du gouvernement. Le plan est soutenu par la raffinerie de Zélande à Flessingue, Dow Chemical à Terneuzen, l'usine d'engrais norvégienne Yara à Sluiskil et la branche belge du géant de l'acier ArcelorMittal à Gand. Ce sont toutes des entreprises qui figurent dans le top 10 des entreprises qui émettent le plus de CO2 et demandent d'énormes quantités d'énergie.

2 Belgique

Précarité énergétique – D'après un baromètre réalisé à la demande de la Fondation Roi Baudouin, un ménage belge sur cinq (20,7%) était en situation de précarité énergétique en 2019. Des disparités régionales sont à noter puisque ce chiffre grimpe à 28,3 % pour les ménages wallons, 27,6% à Bruxelles et 15,1% en Flandre. Cette notion de précarité recouvre aussi bien les personnes dont la facture de gaz et

d'électricité est anormalement élevée par rapport à leur revenu disponible (après déduction du coût du logement) que ceux dont cette même facture est anormalement basse parce qu'ils se restreignent par manque de moyens. Il faut encore y ajouter ceux qui, sans rentrer spécifiquement dans une des deux catégories précédentes, ne s'en sentent pas moins dans une situation difficile concernant leurs factures d'énergie (on parle de « précarité ressentie »). La Fondation souligne en outre que la précarité énergétique touche 41% des ménages locataires d'un logement social.

Développement durable – Le gouvernement belge a publié le 1^{er} avril 2021 un avant-projet de plan fédéral de développement durable, document dont l'élaboration à chaque nouveau gouvernement est prévue par la loi. Ce plan sera soumis à la consultation citoyenne, mais aussi à l'avis de différents conseils et de parlements. Le plan reprend un certain nombre de politiques déclinées dans l'accord de Gouvernement. Parmi celles-ci figurent le verdissement du parc automobile à horizon 2026; la révision (à coupler avec la réforme fiscale à l'étude) de l'avantage fiscal des voitures de société avec prise en compte de la masse et de la puissance du véhicule et non plus seulement du critère « émissions de CO₂ »; la consécration du principe de pollueur-payeur dans le secteur aérien; la place centrale de l'économie circulaire intégrée dans les critères des marchés publics.

3 Luxembourg

Ferroviaire – Dans le cadre du Green Deal européen, la Commission européenne a répondu positivement à une demande du Luxembourg et de la Belgique de soutenir financièrement l'amélioration de la ligne ferroviaire entre les deux capitales européennes, qui a souffert de retards. Il faut actuellement environ 3 heures pour effectuer le trajet et les travaux - engagés depuis 2007- devraient permettre de gagner entre 11 et 20 minutes en 2027. Le vice-président Frans Timmermans a répondu début mars à une lettre du ministre des Transports luxembourgeois François Bausch et de son homologue belge George Gilkinet, demandant des fonds malgré les restrictions budgétaires belges, affirmant que « cela peut être un exemple de développement d'une politique d'infrastructure au niveau européen ». Il manquerait à ce stade plusieurs centaines de millions d'euros.

Événements

Global Health Research Networking Event Benelux – 17/06/2021 de 9h00-12h30. Pour les entreprises, laboratoires et pôles de compétitivité. [Inscriptions](#)

Salon GreenTech – 28/09/21 – 30/09/21. Pour les professionnels dans la culture horticole. [Inscriptions](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international